

**DECRET N° 2001-142 DU 4 AVRIL 2001**

Portant approbation du budget prévisionnel triennal du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) pour les exercices 2001 -2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 1<sup>er</sup> avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 2000-55 du 14 février 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 2 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 93-114 du 25 mai 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de la Culture et de la Communication Porte-Parole du Gouvernement et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 28 mars 2001;

.../...

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé, le budget prévisionnel triennal du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) pour les exercices 2001 - 2003, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 avril 2001

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Mathieu KEREKOU.** -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

**Bruno AMOUSSOU.** -

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie.

**Abdoulaye BIO TCHANE**

Le Ministre de la Culture et de la  
Communication Porte-Parole du  
du Gouvernement,

**Gaston ZOSSOU.** -

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4  
MCC-PPG 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-  
DGIG DGDDI 5 BN -DAN- DLC 3 GCONB- DCCT INSAE 3 BCP- CSM-  
IGAA 3 UNB - FASJEP 3 JO 1